

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE

COMMUNE
DE
OBERMODERN-ZUTZENDORF

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 14
conseiller(s) absent(s) excusé(s) 5 dont 4 procurations
conseiller(s) absent (s) non excusé(s) : 1

Séance ordinaire du 22 mars 2024 - Ouverture à 20h00

Dans la salle du conseil municipal

Convocation envoyée le 15 mars 2023

Secrétaire de séance :

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry – Maire délégué, BALTZER Jean Jacques - 1er Adjoint, FILLIAU Elfriede– 2^{ème} Adjointe,
WICK Michel, BURCKEL Damien, BALD Christian, KRIEGER Vincent, SCHMITT CRIQUI Danièle,
BURCKEL Anaïs, BALZER Sylvie, LEMOINE SCHLECHT Georges, SUTTER Joelle, KAUFFMANN Aurélie,

Absent non excusé : FINCK Michèle
Absents excusés sans procuration : néant

Absents excusés avec procuration : FINCK Christian à STEGNER Helmut, MARIKAZ Stéphanie à SCHMITT-
CRIQUI Danièle, DURRMEYER-ROESS Céline à BALTZER Jean Jacques, BUB Henri à KRIEGER Vincent

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire informe les élus, des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire selon la délibération du 26 juin 2020.

Décisions de non-préemption :

N° d'enregistrement vendeur	références	acheteur	décision
565 M. Pierre MALLO 12 rue du Parc Celtique Saverne et M. OLEJNICZAK -MALLO Claude 10 rue du Moulin Bitschhoffen	Section 562-03 Parcelle 102/18 45 rue Hanau Lichtenberg ZUTZENDORF	M. VILLEROY DE GALHAU Aurélien 43 rue Hanau Lichtenberg 67330 ZUTZENDORF	Renonciation 22/03/2024

Décisions prises dans le cadre des délégations d'aliénation de biens mobiliers

Acquisition de 2 citernes pour la récupération d'eau de pluie de 4000 litres chacune auprès des établissements BEISER à Bouxwiller au prix de 2 629, 50 € HT

Acquisition d'une friteuse pour la cuisine de la grande salle polyvalente de Zutzendorf auprès des établissements AIE Schweighouse au prix de 2 500,00 € HT.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire informe les élus qu'en date du 19 mars 2024 il a rencontré Monsieur DOUBLECOURT, Conseiller de la Direction Générale des Finances Publiques aux décideurs locaux de la CCHLPP, qui lui a conseillé de retirer de l'ordre du jour les points ayant un rapport avec le vote du budget.

En effet la nouvelle nomenclature budgétaire M57 préconise un délai de 12 jours entre l'information donnée aux élus des éléments budgétaires et le vote du budget.

Vu la réunion de la commission des finances, élargie à tous les membres du conseil municipal du 18 mars 2024, soit cinq jours avant la réunion de ce soir, le maire informe le conseil municipal de sa décision de retirer les points ci-dessous de l'ordre du jour et de les traiter lors de la prochaine réunion du conseil municipal afin de respecter le délai imparti des 12 jours.

Point n° 3 : Adoption des comptes de gestion 2023 du comptable du trésor public

Point n°4 : Vote du compte administratif 2023 en gestion générale et budget annexe du lotissement « Les Jardins »

Point n°5 : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024

Point n°6 : Affectation du résultat d'exploitation 2023

Point n°7 : Vote du budget 2024 en gestion générale et budget annexe du lotissement « les Jardins »

Point n°8 : M57 Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits

Point n° 9 : Tarif horaire pour travaux en régie

Le conseil municipal prend acte.

1. Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au conseil municipal de désigner Madame Aurélie KAUFFMANN pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Madame Aurélie KAUFFMANN comme secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 26 février 2024

Le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 26 février 2024.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Adoption des comptes de gestion 2023 du comptable du trésor public

Point retiré

4. Vote du compte administratif 2023 en gestion générale et budget annexe du lotissement « Les Jardins »

Point retiré

5. Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024

Point retiré

6. Affectation du résultat d'exploitation 2023

Point retiré

7. Vote du budget 2024 en gestion générale et budget annexe du lotissement « les Jardins »

Point retiré

8. M57 Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits

Point retiré

9. Tarif horaire pour travaux en régie

Point retiré

10. Subvention au CNAS et garantie obsèques 2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de verser une subvention de 1 824,00 € au Groupement d'Action Sociale pour la cotisation CNAS et 313,60 € pour la garantie obsèques des huit agents de la commune.

11. Loi 3DS : nouvelles dénominations et numérotations

Vu la délibération du 23 septembre 2022 au point n° 5 confiant aux services de la Poste la mission de la mise en place d'une base adresse locale (BAL) et la transmettre à la base adresse nationale (BAN) conformément à la Loi 3DS.

Vu l'audit réalisé sur l'adressage en 2023, il en résulte qu'il reste à dénommer et à créer des adresses pour certains lieux actuellement non numérotés sur la commune et qui ont vocation à l'être dans le but de fiabiliser notre base adresse locale.

Il s'agit de numéroté et nommer les lieux suivants :

Village d'Obermodern :

L'étang de pêche rue de Bouxwiller :	adressage proposé	30, rue de Bouxwiller
Le cimetière :	adressage proposé	20, rue de Bouxwiller
Le hangar municipal :	adressage proposé	1, chemin Talmatt
Le complexe sportif :	adressage proposé	132, rue de la Moder
La station d'épuration :	adressage proposé	1, chemin de la Station

Village de Zutzendorf :

L'exploitation (KRIEGER)	adressage proposé	1, chemin Zwird
L'exploitation (PFENNIG)	adressage proposé	1, rue des Prés
Le cimetière	adressage proposé	21, rue de Pfaffenhoffen
L'exploitation (KAUFFMANN)	adressage proposé	1 Chemin Waldfriede
La ferme Waldfriede	adressage proposé	2 chemin Waldfriede

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés '

- Décide de valider l'adressage proposé
- Charge le maire d'établir l'arrêté municipal

12. Nouvelle numérotation de l'immeuble sis 22 rue de la Moder

M. Simon SCHULTZ actuel propriétaire du corps de ferme sis 22 rue de la Moder à OBERMODERN demande à scinder administrativement l'immeuble concerné pour créer deux logements :

A savoir :

Un logement numéroté 22 rue de la Moder

Un logement numéroté 22A rue de la Moder

Le conseil municipal prend acte de cette demande et charge le maire à établir l'arrêté municipal.

13. Droit de préemption urbain

Le maire informe l'assemblée avoir été destinataire d'un droit de préemption urbain concernant la vente d'un terrain cadastré en section 9 parcelle 217 au lieudit Nachtallmend d'une contenance de 0,61 are appartenant à M. André DREGER 18 rue du Maréchal Foch à Saverne;

Ce terrain étant situé en zone urbaine d'équipement (UE) au niveau du complexe sportif, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de faire valoir son droit de préemption et d'acquérir la parcelle au prix de 24,40 €
- Autorise le maire à signer l'acte notarié

14. Plaques de maisons « Hofnâme »

Le 26 février 2024 les élus ont accueilli le président M. Marc MAGNANI et le vice-président M. Nicolas TAVENEAU de l'association OZ'Cour ! pour nous exposer leur projet de réalisation de plaques émaillées des « Hofnâme » à apposer sur les maisons anciennes de la commune.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne un accord de principe pour la réalisation de ce type de plaques, mais souhaite une nouvelle rencontre avec les responsables de l'association pour définir les détails de la mise en œuvre et du financement de l'ensemble de ce projet.

15. Demandes de subvention à la commune

Association OZ'Cour !

L'association OZ'Cour ! sollicite une aide financière de 1000 euros pour la réalisation de différents projets en 2024.

Vu le projet de plaques « Hoftnâme » délibéré au point n° 14 il est décidé à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas allouer la subvention sollicitée.

Association de football : FCO

M. Bernard KRIEG, trésorier du F.C.O accompagné de M. Jean-Marc WENDEL membre du comité, responsable des manifestations extra-sportives et de M. Patrick SCHNEIDER président de Kometrib a présenté la situation financière du club et sollicite une subvention de 6 000 € pour compenser les dépenses d'énergie dues en partie à la hausse du tarif de l'électricité consommé au complexe sportif.

Après un débat animé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de ne pas répondre favorablement à la demande dans l'immédiat ;
- Charge le maire de faire rechercher l'origine de cette consommation d'électricité jugée excessive avant de prendre la décision de verser la subvention demandée.

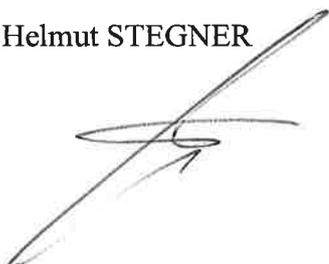
Pour copie conforme,

OBERMODERN-ZUTZENDORF, le 26 mars 2024

Le maire,

La secrétaire,

Helmut STEGNER



Aurélie KAUFFMANN

